

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **2 avril 2013**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Est absente la mairesse Joëlle Cardonne.

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant Claude Lebel.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-04-079

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-dessous.

ORDRE DU JOUR
2 AVRIL 2013, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET DU 18 MARS 2013
4. CORRESPONDANCE
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de mars 2013
 - 5.2 Autorisations de dépenses
 - A) Élus : rencontre pour la création du Fonds de défense du Règlement dit de Saint-Bonaventure
 - B) ADMQ : congrès annuel
 - C) ACSIQ : congrès annuel
 - D) Déneigement des Zones «A» et «B»
 - E) Comité des Jubilaires : demande de subvention
6. DOSSIERS EN COURS
 - 6.1 Abat-poussière : octroi contrat
7. AFFAIRES NOUVELLES
 - 7.1 Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi
 - 7.2 MRC Drummond : entente incendie
 - 7.3 Formation «Pompier 1»
 - 7.4 MTQ : reddition de comptes 2012 relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 7.5 Rechargement chemins municipaux : soumission
 - 7.6 Signalisation : intersection Rang 3 et chemin Kingsey Townline
 - 7.7 Entretien paysager
 - 7.8 Nomination de personnes désignées pour la politique de gestion des cours d'eau
 - 7.9 Personnes désignées : mésentente en vertu de l'article 36 Loi Compétences Municipales
 - 7.10 Demande CPTAQ : matricule #0976 56 5070 et #0976 24 9590
 - 7.11 Reconnaissance de la Fête nationale du Québec
 - 7.12 Demande d'aide financière pour la Fête nationale du Québec 2013
 - 7.13 Postes Canada : local commercial
 - 7.14 Appui à la Municipalité de Dixville : formation d'une coalition-barrage
8. DIVERS
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 Rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires
10. RAPPORTS DES ÉLUS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET DU 18 MARS 2013

2013-04-080

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux du 4 et du 18 mars 2013 tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE MARS 2013

2013-04-081

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2013, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>296 730,51 \$</u>
Taxes	268 348,51 \$
Protection incendie	3 771,83 \$
Permis et dérogation	150,00 \$
Imposition carrières / sablières	21 531,58 \$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	1 977,97 \$
Autres revenus	950,62 \$
<u>Dépenses</u>	<u>257 962,87 \$</u>
Rémunération des élus	11 010,06 \$
Rémunération régulière	15 485,63 \$
Rémunération incendie	4 087,61 \$
Factures déjà payées	9 601,34 \$
Factures à payer	217 778,23 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATIONS DE DÉPENSES

A) ÉLUS : RENCONTRE POUR LA CRÉATION DU FONDS DE DÉFENSE DU RÈGLEMENT DIT DE SAINT-BONAVENTURE

2013-04-082

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse, Joëlle Cardonne et le conseiller Claude Lebel à participer à la rencontre pour la création du Fonds de défense du Règlement dit de Saint-Bonaventure à Saint-Guillaume le 27 avril 2013.

QUE la Municipalité paie les frais de participation, 25 \$ par participant, ainsi que les frais de déplacement au tarif en vigueur.

Adoptée.

B) ADMQ : CONGRÈS ANNUEL

2013-04-083

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 12, 13 et 14 juin 2013 à Québec.

QUE la Municipalité paie l'inscription ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas aux tarifs en vigueur.

Adoptée.

C) ACSIQ : CONGRÈS ANNUEL

2013-04-084

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du Service incendie à participer au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec du 18 au 21 mai 2013 à La Malbaie.

QUE la Municipalité paie l'inscription ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas aux tarifs en vigueur.

Adoptée.

D) DÉNEIGEMENT DES ZONES « A » ET « B »

CONSIDÉRANT QU'une clause d'indexation du coût du carburant a été incluse dans les contrats de déneigement des Zones « A » et « B » pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE selon la méthode de calcul établie, il y a lieu de verser une compensation à l'entrepreneur pour la saison 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-085

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser les sommes de 3 403,90 \$ et 3 164,10 \$ en compensation, respectivement pour la Zone « A » et la Zone « B », à Excavation Gaston Francoeur Inc.

Adoptée.

E) COMITÉ DES JUBILAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT la politique de subventions octroyées par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire pour les subventions aux organismes de la municipalité n'est pas entièrement utilisée;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-086

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents de verser une aide financière au montant de 200 \$ au Comité des Jubilaires de Saint-Félix pour la Fête des Jubilaires qui aura lieu le dimanche 2 juin 2013.

QUE l'aide financière soit versée suite à la réception d'un rapport d'activité et de pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité en question.

QUE le conseil rappelle à l'organisme que la politique de subvention stipule que les demandes de subvention doivent être déposées au plus tard le 15 octobre de chaque année pour la préparation budgétaire de l'année subséquente.

Adoptée 4 pour, 1 contre.

6. DOSSIERS EN COURS

6.1 ABAT-POUSSIÈRE : OCTROI CONTRAT

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
ABAT-POUSSIÈRE EN SOLUTION
Jeudi le 21 mars 2013

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Philippe Daviault, représentant de Somavrac
Stéphanie Hinse, adjointe administrative

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission abat-poussière »

ABAT-POUSSIÈRE	Calclo Inc.	Les Entreprises Bourget	SEBCI	Somavrac
Tarif unitaire	0,259 \$	0,253 \$	0,269 \$	0,2347 \$
X 162 000 litres				
Total, taxes exclues	41 958 \$	40 986 \$	43 578 \$	38 021,40 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour l'abat-poussière en solution énumérées dans le « Rapport de l'ouverture des soumissions pour l'abat-poussière en solution » du 21 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-087

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière en solution à *Somavrac (c.c.) Inc.* au tarif de 0,2347 \$ par litre, pour un total de 162 000 litres, soit un montant approximatif de 38 021,40 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le maire suppléant et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière en solution avec le(s) représentant(s) de *Somavrac (c.c.) Inc.*, et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 PROGRAMME DE RÉDUCTION DU TAUX DE COTISATION D'ASSURANCE-EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au *programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi* puisqu'elle offre des assurances collectives, incluant l'assurance salaire de courte durée, aux employés municipaux qui y sont admissibles;

CONSIDÉRANT QUE l'admissibilité à la réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi est conditionnelle à ce que l'employeur remette aux employés le 5/12 de la part des économies découlant de la réduction du taux;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-088

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité s'engage à remettre le 5/12 de la part des économies découlant de la réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi aux employés en congés payés.

QUE la part des économies soit convertie en heures de congés payés, lesquelles seront versées lors de la période des Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Adoptée.

7.2 MRC DRUMMOND : ENTENTE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Comité des directeurs des Services d'incendie de la MRC de Drummond a soumis un document intitulé : « *Entente d'entraide Mutuelle Services d'incendie MRC de Drummond et municipalités périphériques* »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey sont favorables à la signature d'une telle entente afin que cette dernière soit uniforme sur l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du projet d'entente d'entraide mutuelle;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-089

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC de Drummond que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est favorable à la signature d'une entente d'entraide mutuelle regroupant la ville et les municipalités de la MRC de Drummond.

Adoptée.

7.3 FORMATION « POMPIER 1 »

2013-04-090

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Alex Desgagné-Roy à suivre la formation «Pompier 1».

QUE la Municipalité paie l'inscription, les frais de déplacement et de repas aux tarifs en vigueur.

Adoptée.

7.4 MTQ : REDDITION DE COMPTES 2012 RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 298 088,00 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-091

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

7.5 RECHARGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX : SOUMISSION

Une copie du document « Cahier de charges, rechargement de chemins municipaux » est remise à chacun des conseillers présents.

2013-04-092

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer des invitations écrites (cahier de charges) pour le rechargement de chemins municipaux.

QUE le cahier de charges soit approuvé par les membres du conseil.

QUE les soumissions soient reçues au plus tard le 25 avril 2013 à 10 h, l'ouverture ayant lieu le jour même, à 10 h 05, au bureau municipal.

Adoptée.

7.6 SIGNALISATION : INTERSECTION RANG 3 ET CHEMIN KINGSEY TOWNLIN

CONSIDÉRANT la demande d'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection du Rang 3 et du chemin Kingsey Townline;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit, le débit de circulation est faible;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte pente à cette intersection;

CONSIDÉRANT QU'en période hivernale il est peu probable d'y effectuer un arrêt sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-093

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas procéder à la mise en place de panneaux d'arrêt à l'intersection du Rang 3 et du chemin Kingsey Townline.

Adoptée.

7.7 ENTRETIEN PAYSAGER

2013-04-094

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de *Paysagement Nancy* pour l'entretien paysager du Parc-en-Ciel, de l'hôtel de ville et de la bibliothèque, du canon, du puits et du parc Lionel-Girardin au montant de 1 480 \$ plus les taxes applicables.

QUE les travaux consistent à faire:

- l'ouverture des plates-bandes au printemps;
- trois entretiens des plates-bandes (taille des arbres, arbustes, déserbage, détection des insectes nuisibles, etc);
- fermeture des plates-bandes à l'automne.

QUE l'entretien inclus les frais de déplacement, la pose de paillis, le temps pour la main-d'œuvre et l'utilisation des équipements.

QUE le paillis et les pesticides sont fournis par l'entrepreneur.

Adoptée.

7.8 NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES POUR LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gestion des cours d'eau prévoit la nomination d'employé(s) pour exercer la fonction de personne(s) désignée(s);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit approuver ce(s) choix;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-095

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Messieurs Pierre Daniel et Bruno Gamache personnes désignées pour exercer les pouvoirs au sens de l'article 105 de la *Loi sur les Compétences municipales*.

Que la résolution 2007-08-166 soit abrogée.

Adoptée.

7.9 PERSONNES DÉSIGNÉES : MÉSENTENTE EN VERTU DE L'ARTICLE 36 LOI COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-02-55 établie les tarifs payables aux personnes désignées pour régler les méseventes, conformément aux articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, lorsqu'une telle demande est adressée par un producteur agricole;

CONSIDÉRANT la demande d'augmentation de la rémunération et du taux de remboursement des frais de déplacement des personnes désignées ainsi que la modification du règlement concernant les clôtures;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-096

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Messieurs Richard Francoeur et René Provencher pour régler les méseventes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Que des frais de 75 \$ soient demandés pour le dépôt d'une demande, pour régler les méseventes prévues à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

QUE la rémunération, pour tout travail et démarche de la personne désignée, soit fixée à 20 \$ / heure et qu'elle soit indexée, pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2014, en fonction de l'indexation prévue dans la politique de rémunération en vigueur des employés à temps plein et partiel.

QUE la rémunération inclut les fonctions suivantes :

- examen de la demande;
- avis de convocation des propriétaires intéressés;
- visite des lieux;
- rencontre avec les personnes intéressées;
- rédaction des avis et/ou des ordonnances;
- surveillance des travaux et leur inspection;
- préparation du rapport d'inspection.

QUE les frais de déplacement de la personne désignée soient remboursés selon les tarifs en vigueur à la Municipalité.

QUE la rémunération, les divers déboursés, incluant les frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, arpenteur-géomètre, huissier etc.) ainsi que les frais reliés à l'exercice de la fonction des personnes désignées,

soient à la seule charge des personnes visées, selon les modalités décrites à l'article 41 de la loi sur les compétences municipales.

QUE le conseil fera des vérifications quant à la réglementation des clôtures.

QUE la résolution 2006-02-55 soit abrogée.

Adoptée.

7.10 DEMANDE CPTAQ : MATRICULE #0976 56 5070 ET #0976 24 9590

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs, Messieurs Mario et Gilles Deslandes, s'adressent à la Commission pour obtenir l'autorisation d'échanger une superficie ayant déjà fait l'objet d'une autorisation, numéro 187021, afin d'y pratiquer des activités autres qu'agricoles sur le lot 11C-P du rang 8 du cadastre du Canton de Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé est localisé en zone agricole AF1;

CONSIDÉRANT la topographie accidentée du terrain localisé à proximité d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la modification demandée n'apporte aucune contrainte aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-097

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal appuie la demande de Messieurs Mario et Gilles Deslandes auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre un échange de superficie afin d'y pratiquer des activités autres qu'agricoles.

Adoptée.

7.11 RECONNAISSANCE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-098

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée.

7.12 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

2013-04-099

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que Stéphanie Hinse, employée de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2013.

Adoptée.

7.13 POSTES CANADA : LOCAL COMMERCIAL

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est à repenser l'emplacement du bureau de poste actuel;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada sollicite des suggestions d'emplacement;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-100

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de suggérer les emplacements suivants à Postes Canada :

- Caisse populaire de l'Est de Drummond;
- Construction PYL Inc. - Ace;
- Épicerie Idéale Claude et Daniel Inc.;
- Épicerie St-Félix - Marché ami;
- La Société coopérative agricole des Bois-Francs.

Adoptée.

7.14 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE : FORMATION D'UNE COALITION-BARRAGE

CONSIDÉRANT la situation vécue par plusieurs municipalités, dont la Municipalité de Dixville, qui se retrouvent dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état des barrages désuets situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont généralement incapables d'assumer les coûts financiers que représentent ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-101

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa *Loi sur la sécurité des barrages* et son règlement d'application de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédié à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état.

Adoptée.

8. DIVERS

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

10. RAPPORTS DES ÉLUS

Le maire suppléant invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2013-04-102

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée.

Claude Lebel
Maire suppléant

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.